



Communiqué de presse

Une coalition d'organismes québécois exige la nomination d'un commissaire aux enfants!

Montréal, le 19 novembre 2007 – À l'occasion du 18^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et de la Journée internationale des droits de l'enfant, des organismes québécois et internationaux unissent leur voix afin de souligner les lacunes importantes qui existent quant au respect des droits de l'enfant au Québec. La coalition demande au gouvernement d'agir et de nommer un Commissaire aux enfants d'ici 2009, année où la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies célébrera son 20^e anniversaire. Ce commissaire jouera un rôle de « chien de garde », en veillant au respect des droits de l'enfant dans l'ensemble des décisions législatives et exécutives du gouvernement du Québec.

Plusieurs articles publiés récemment ont fait état de la violence faite aux enfants au Québec, au Canada et dans plusieurs pays industrialisés. Depuis des années, les scientifiques s'entendent sur l'importance d'intervenir dès la petite enfance afin de prévenir les problèmes en matière de développement et d'adaptation. Selon nous, le non-respect des droits de l'enfant, tels que décrit dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, favorise non seulement une dégradation des déterminants de la santé psychique et physique de nos enfants, mais génère également des problèmes sociaux à long terme. **Rappelons qu'au Canada, encore 1 enfant sur 6 vit sous le seuil de la pauvreté.**

Le décrochage scolaire, la prolifération des gangs de rue, l'analphabétisme des adultes et de nombreux autres problèmes sociaux puisent leur racine dans le non-respect du droit à l'éducation, le droit à un milieu familial harmonieux et le besoin de protection des enfants, tous inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies ratifiée par le Canada en 1991. Nous sommes convaincus que la situation actuelle ne tient pas compte des facteurs essentiels à l'épanouissement des enfants et soutenons l'importance d'une approche et d'une vision globales et intégrées. Or, depuis 1991, les gouvernements canadiens et québécois n'ont fait que des petits pas en ce qui concerne le respect des obligations qui sont décrites dans la Convention.

C'est pourquoi la coalition invite les responsables politiques à mettre en place une des propositions présente dans le Rapport du Sénat d'avril 2007 intitulé Les enfants : les citoyens sans voix et soutenues par plusieurs acteurs nationaux et internationaux : un commissaire aux enfants! Cette institution existe déjà dans de nombreux pays industrialisés tels que la Suède, l'Angleterre et la France; un impact réel et concret sur la situation de tous les enfants a été constaté suite à son implantation.

À propos de l'UNICEF

Chef de file mondial des organismes d'aide à l'enfance, l'UNICEF s'emploie à sauver, protéger et améliorer la vie des filles et des garçons dans 156 pays et territoires. L'UNICEF soutient la santé et la nutrition des enfants, assure la promotion d'une éducation de base de qualité, protège les enfants contre la violence, l'exploitation et le sida et est la principale source d'approvisionnement en vaccins des nations en développement. Fort de six décennies d'expérience sur le terrain, l'UNICEF sauve et rebâtit la vie des enfants en situation de conflit et de catastrophe naturelle. L'UNICEF est entièrement tributaire des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations, d'écoles, d'associations et de gouvernements.

À propos du Bureau international des droits des enfants

Organisation internationale non gouvernementale créée en septembre 1994, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) siège à Montréal, au Canada. Sa mission première est de promouvoir et de protéger les droits des enfants conformément à la Convention relative aux droits des enfants (CDE) et à ses protocoles facultatifs. L'expertise du Bureau réside dans l'élaboration de modèles et d'outils de surveillance et de mise en œuvre. Le Bureau est également actif dans le plaidoyer en faveur des droits des enfants auprès des décideurs pour faire changer les lois et les pratiques dans le but que les droits des enfants soient véritablement respectés.

Le Bureau s'engage aussi activement au sein du système international par le soutien à des initiatives nationales, régionales et internationales portant sur la question des droits de l'enfant. Enfin, le Bureau contribue à élaborer des coalitions sur des questions stratégiques en encourageant, grâce à de multiples réseaux, le partage des connaissances et des bonnes pratiques.

À propos de la Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale

Les objectifs de la Fondation pour la promotion de la pédiatrie sociale sont de soutenir les projets de pédiatrie sociale, encourager l'enseignement de la pédiatrie sociale auprès des jeunes médecins et des autres professionnels impliqués auprès des enfants, diffuser cette approche le plus largement possible et promouvoir les droits des enfants.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

UNICEF :

Anne Dongois
514 826-2050

Sarah Houde
514 288-5134, poste 224 / 514 574-9668

anne.dongois@videotron.ca

shoude@unicef.ca

Fondation de la pédiatrie sociale :

Dr. Steinmetz : (514)241-3957

Bureau international des droits des enfants :

Nadja Pollaert (514) 462-2577